

Si vous êtes victime d'un cambriolage

- Prévenez immédiatement le commissariat de police du lieu de l'infraction.
- Avant l'arrivée de la police, ne touchez à aucun objet, portes ou fenêtres.
- Interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité, afin de ne pas détruire traces et indices utiles au bon déroulement de l'enquête.
- Ne touchez pas aux objets que les malfaiteurs peuvent avoir abandonnés.
- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés.
- Déposez plainte au commissariat de votre choix.
- Déclarez le vol à l'assureur.

Contacts

Ayez le réflexe, appelez le 17

Les numéros des commissariats de police des Hauts-de-Seine sont disponibles sur le site de la préfecture :

www.hauts-de-seine.gouv.fr

Vous êtes victime d'un vol, d'une dégradation de bien ou d'une escroquerie ? Vous allez donc porter plainte.

Vous remplissez une fiche de «pré-plainte» directement sur internet, grâce au site :

www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

Une fois la pré-plainte enregistrée en ligne, votre commissariat vous appelle sous 24 heures pour vous donner un rendez-vous, afin de finaliser le procès verbal.

Il ne dispense pas d'appeler le 17 en cas d'urgence (flagrant délit...).



cambriolages
apprenez à vous protéger

dissuader et protéger]

prévenir]

savoir réagir pendant
et après l'intrusion]

contacts et partenaires]

cambriolages

apprenez à vous protéger

En cas de courte absence de votre domicile pensez aux gestes simples

N'oubliez pas que plus de la moitié des cambriolages ont lieu en plein jour, notamment l'après-midi.

- **Verrouillez systématiquement votre porte à clé** et assurez-vous que toutes les issues et fenêtres sont soigneusement fermées.
- **Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs...** confiez les plutôt à une personne de confiance
- **Placez en lieu sûr et éloigné** vos bijoux, cartes de crédits, sac à main, clés de voiture.
- **Créez une illusion de présence** par une lumière, un fond sonore (radio ou télévision par exemple).
- **Cachez tout objet de valeur** visible de l'extérieur
- **Ne conservez pas** à votre domicile d'importantes sommes d'argent.

En cas d'absence durable des mesures à mettre en oeuvre

- **Avisez vos voisins ou le gardien** de votre résidence.
- **Ne laissez pas votre courrier s'amonceler dans votre boîte aux lettres** : demandez à une personne de confiance de le relever ou à la Poste de le faire suivre.
- **Ne laissez pas sur votre répondeur un message indiquant vos dates d'absence.** Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.
- **Ne laissez pas de messages écrits** signalant votre absence sur la porte d'entrée ou sur les réseaux sociaux sur internet.
- **Répertoriez et photographiez bijoux, valeurs et objets d'art.** Mettez ces éléments en lieu sûr, ainsi que vos chéquiers et cartes bancaires. De même, notez bien en plusieurs endroits les numéros de téléphone d'urgence à appeler en cas de perte ou de vol de chéquiers ou de carte bancaire. Vous gagnerez un temps qui peut être précieux.

Des réflexes de bon sens pour protéger votre maison

- **Equipez votre porte** d'un système de fermeture fiable et d'un entrebâilleur.
- **Installez des équipements adaptés et agréés** (volets, grilles, alarmes ou protections électroniques...), enclenchez-les à chaque fois que vous sortez.
- Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, **pensez à changer les serrures.**
- **N'inscrivez pas vos noms et adresse** sur votre trousseau de clés.
- **Si vous perdez vos clés, changez de serrure.** Il serait imprudent de continuer à utiliser vos doubles d'autant plus que votre assureur pourra refuser de vous rembourser s'il n'y a pas eu d'effraction.
- **Soyez vigilants sur les personnes qui se présentent** à votre domicile sans qu'elles puissent justifier leur identité ou présenter une carte professionnelle. Les délinquants prospectent le plus souvent les lieux pour effectuer un repérage. Accordez également une attention particulière aux allées et venues inhabituelles et au stationnement de véhicules.
- **Ne laissez rien dans votre jardin** qui puisse être utilisé pour pénétrer chez vous (pioche, échelle...).

Signalez votre absence au commissariat de police :

dans le cadre des opérations « tranquillité vacances » mises en place durant toutes les vacances scolaires, une tournée de surveillance sera alors mise en place.